



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
FASSETT**

**2022-12-13**

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19 rue Gendron, le 13 décembre 2023 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Marcel Lavergne Claude Joubert Lyne Gagnon  
Sébastien Tremblay Jean-Yves Pagé

Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
  - 6.1 Officier municipal en urbanisme
  - 6.2 Inspecteur municipal
  - 6.3 Directeur des incendies
  - 6.4 Du maire
  - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12751 à 12788 au montant de 21 612, 92 \$ et les prélèvements numéro 3167 à 3183 au montant de 13 745, 27 \$ et des salaires payés pour un montant de 19 448, 75 \$;
  - 7.2 En décembre des salaires payés pour le mois de novembre pour un montant de 9 356, 30\$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
  - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
  - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
  - 7.5 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 novembre 2023 ;
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
  - 9.1 Dépôt des intérêts pécuniaires – Conseiller no. 3 ;
- 10- **Avis de motion**
  - 10.1 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2024-01 remplaçant le règlement 2023-01 édictant la rémunération des élus ;
  - 10.2 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2024-11 remplaçant le règlement 07-96 édictant les modalités de paiements des taxes municipales, des versements et intérêts ;
  - 10.3 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement 2024-02 modifiant le règlement 2023-02 fixant le tarif pour le service des eaux usées ;
  - 10.4 Avis de dépôt et dépôt de projet du règlement 2024-03 modifiant le règlement 2023-03 fixant le tarif pour le service d'aqueduc ;
  - 10.5 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2024-04 modifiant le règlement 2023-04 décrétant une taxe spéciale pour terrains vacants desservis par les services aqueduc et égouts ;



- 10.6 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2024-05 modifiant le règlement 2023-05 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées ;
- 10.7 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2024-06 modifiant le règlement 2023-06 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable ;
- 10.8 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2024-07 modifiant le règlement 2023-07 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc ;
- 10.9 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2024-08 modifiant le règlement 2023-08 fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage ;
- 10.10 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2024-09 modifiant le règlement 2023-09 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et rue Lafleur ;
- 10.11 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2024-10 modifiant le règlement 2023-10 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variables

**11- Résolutions**

- 11.1 Adoption du règlement 2023-24 édictant la tarification des permis et certificats ;
- 11.2 Annulation des intérêts pour le matricule 9857-11-4709 ;
- 11.3 Annulation des intérêts pour le matricule 9857-10-4698 ;
- 11.4 Décision – recommandation MMQ assurances ;
- 11.5 Renouvellement – Adhésion espace muni ;
- 11.6 Reddition de compte et transferts – compte courant et activité loisirs – compte réservé loisirs ;
- 11.7 Nomination – Maire suppléant 2024 ;
- 11.8 Adoption – calendrier 2024 – rencontre du conseil ;
- 11.9 Adoption des salaires – 2024 ;
- 11.10 Modification du contrat – directrice générale ;
- 11.11 Contribution 200.00\$ Centraide outaouais ;
- 11.12 Compte de dépenses – maire ;
- 11.13 Compte de dépenses – direction générale au montant de 159.62\$ ;
- 11.14 Compte de dépenses – Lyne Gagnon ;
- 11.15 Accompagnement de la direction générale – Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours ;
- 11.16 Délégation au maire et à la directrice générales – signature de l'entente de fournitures de services en incendie – Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**12- Varia ;**

**13- Questions posées par les membres ;**

**14- Levée de l'assemblée ;**

**1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 29.

**2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers, Marcel Lavergne, Claude Joubert, Sébastien Tremblay et Jean-Yves Pagé sont présents ainsi que madame la conseillère Lyne Gagnon.. Madame la conseillère Lyne Gagnon. Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau est absent. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.



**3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-12-225**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023**

**2023-12-226**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre 2023 soient adoptés et consignés aux minutes des livres de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5- PAROLE À L'ASSISTANCE**

Aucun commentaire.

6.1 Officier municipal en urbanisme

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.2 Inspecteur municipal

Reporté

6.3 Directeur des incendies

Déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.4 Rapport du maire

Le maire tient à remercier les organisateurs de la fête de Noël des enfants, Marcel, Sylvie et Josée pour leur implication. L'événement a réuni plus de 30 enfants qui ont eu le bonheur de rencontrer le Père Noël ainsi que la Mère Noël directement venu du pôle Nord..... De plus, petits et grands présents ont été émerveillés par l'illusionniste Jeremy James. Merci spécial au Père Noël ainsi qu'à la Mère Noël d'avoir fait le bonheur des petits et grands présents....

Le 2 décembre dernier, l'Âge d'Or organisait leur souper du temps des fêtes, soulignant la fin de la saison pour les sessions de danse. Lors de cette soirée, Monsieur Stéphane Lauzon, député fédéral, nous a fait l'honneur de sa présence. Monsieur Lauzon a également souligné la subvention Nouveau Horizon qui a été octroyée au comité de l'Âge d'Or. Tous les participants ont profité d'une excellente soirée, et on même eu droit à une petite chanson de notre député! Merci à Manon Cyr et son équipe pour ces beaux moments!

Le maire tient à chaleureusement remercier les citoyens de Fasset pour leur participation exceptionnelle lors de la Guignolée du 3 décembre dernier. Lors de l'événement, plus de 3 617.55\$\$ ont été amassés ainsi qu'une quantité considérable de denrée. La solidarité démontrée par ce temps difficile ne peut faire autrement que d'augmenter notre fierté envers notre communauté. Merci à nos bénévoles, Jean-Yves Pagé, Lyne Gagnon, Sébastien Tremblay, Rachel Leblanc, James

McAdam, Simon Lavergne, Chantale Lauzon et Léo Lavergne, René Rioux, Lise Bastien, de même qu'à Sylvie Luquette d'avoir permis de faire de cette activité un succès!

Le maire tient à rappeler aux citoyens que les bureaux municipaux seront fermés pour la période du 25 décembre au 2 janvier inclusivement. Au nom du conseil et des employés de la municipalité, le maire tient à souhaiter un excellent temps des fêtes à la belle communauté de Fassett.

**7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12751 à 12788 AU MONTANT 21 612.92 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 3167 À 3183 AU MONTANT DE 13 745.27 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 19 448.75\$**

**2023-12-227**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les numéro 12751 à 12788 au montant de 21 612, 92 \$ et les prélèvements numéro 3167 à 3183 au montant de 13 745, 27 \$ et des salaires payés pour un montant de 19 448, 75 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.2 EN DÉCEMBRE DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE POUR UN MONTANT DE 9 356.30 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS**

**2023-12-228**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les salaires payés pour le mois de novembre au montant de 9 356, 30 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

**2023-12-229**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les activités de fonctionnement soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**



**7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL**

**2023-12-230**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les écritures générales soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.5 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 NOVEMBRE 2023**

**2023-12-231**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU :**

**QUE** les états financiers comparatifs au 30 novembre 2023 soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**

**9.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS ET DU MAIRE**

La directrice générale confirme avoir reçu la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers Gabriel Rousseau, Marcel Lavergne, Claude Joubert, Sébastien Tremblay, Jean-Yves Pagé, de la conseillère Lyne Gagnon ainsi que du maire Francois Clermont et du maire. Suite à ce dépôt, l'ensemble des dépôts des intérêts pécuniaires a été déposé pour tous les membres du conseil, qui en fera mention au MAMH.

**10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2024-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2023-01 ÉDICTANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**2023-12-232**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Tremblay de la présentation d'un projet de règlement 2024-01 remplaçant le règlement 2023-01 édictant la rémunération des élus.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-01 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2024-11 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 07-96 ÉDICTANT LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES, DES VERSEMENTS ET INTÉRÊTS**

**2023-12-233**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marcel Lavergne de la présentation d'un projet de règlement 2024-11 remplaçant le règlement 07-96 édictant les modalités de paiements des taxes municipales, des versements et intérêts.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-11 est déposé en même temps que l'avis de motion.



**10.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2024-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-02 FIXANT LE TARIF POUR LE SERVICE DES EAUX USÉES**

**2023-12-234**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement 2024-02 modifiant le règlement 2023-02 fixant le tarif pour le service des eaux usées.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-02 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-03 FIXANT LE TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

**2023-12-235**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Gagnon de la présentation d'un projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2023-03 fixant le tarif pour le service d'aqueduc.

**ET** la conseillère demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-03 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2024-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-04 DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR TERRAINS VACANTS DESSERVIS PAR LES SERVICES AQUEDUC ET ÉGOUTS**

**2023-12-236**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation d'un projet de règlement 2024-04 modifiant le règlement 2023-04 décrétant une taxe spéciale pour terrains vacants desservis par les services aqueduc et égouts.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-04 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2024-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-05 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-14 ET 2006-06 POUR L'INFRASTRUCTURE DES EAUX USÉES**

**2023-12-237**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Tremblay de la présentation d'un projet de règlement 2024-05 modifiant le règlement 2023-05 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-05 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 2024-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-06 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2002-04 ET 2004-02 POUR LE RACCORDEMENT DES PUIXS D'EAU POTABLE**



**2023-12-238**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marcel Lavergne de la présentation d'un projet de règlement 2024-06 modifiant le règlement 2023-06 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-06 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 2024-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-07 FIXANT UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2000-06 ET 2008-08 POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

**2023-12-239**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Joubert de la présentation d'un projet de règlement 2024-07 modifiant le règlement 2023-07 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2008-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-07 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.9 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DU REGLEMENT 2024-08 MODIFIANT LE REGLEMENT 2023-08 FIXANT LE TARIF POUR LA COLLECTE DES DECHETS ET RECYCLAGE**

**2023-12-240**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Gagnon de la présentation d'un projet de règlement 2024-08 modifiant le règlement 2023-08 fixant le tarif pour la collecte des déchets et recyclage.

**ET** la conseillère demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-08 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.10 AVIS DE MOTION ET DEPOT DE PROJET DU REGLEMENT 2024-09 MODIFIANT LE REGLEMENT 2023-09 FIXANT UNE TAXE SPECIALE AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT EN CAPITAL ET INTERETS DU REGLEMENT 2010-08 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SERVICES PUBLICS ET DE LA CHAUSSEE : ROUTE 148. RUE THOMAS ET RUE LAFLEUR**

**2023-12-241**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé de la présentation d'un projet de règlement 2024-09 remplaçant le règlement 2023-09 fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148. Rue Thomas et Rue Lafleur.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-09 est déposé en même temps que l'avis de motion.

**10.11 AVIS DE MOTION ET DEPOT DE PROJET DU REGLEMENT 2024-10 MODIFIANT LE REGLEMENT 2023-10 DECRETANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES A TAUX VARIABLES**

**2023-12-242**



Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Tremblay de la présentation d'un projet de règlement 2024-10 modifiant le règlement 2023-10 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variables.

**ET** le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2024-10 est déposé en même temps que l'avis de motion.

### **11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-24 ÉDICTANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**Province de Québec  
Municipalité de Fassett**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-24**

**2023-12-243**

#### **PROJET DE REGLEMENT 2023-24 ÉDICTANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

#### **CHAPITRE 1 : DISPOSITION DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

##### **SECTION 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. **Titre du règlement**  
Le présent règlement est 2023-24 Règlement édictant la tarification des permis et certificats
2. **Préambule et annexes**  
Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement
3. **Objet du règlement**  
Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les services du département d'urbanisme.
4. **Application du règlement**  
L'application du présent règlement est confiée au service de l'urbanisme de Fassett.
5. **Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire désigné**  
  
Le chapitre 11 du règlement sur les permis et certificats, prescrivant les pouvoirs et les devoirs du fonctionnaire désigné, fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme s'il était ici au long reproduit.

##### **SECTION 2 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

6. **Les tarifs**  
  
Les tarifs, droits et permis mentionnées au présent règlement en regard des services imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces services.
7. **Permis, certificats et autres**  
Les tarifs applicables pour le service d'urbanisme sont ceux apparaissant à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS FINALES**

##### **SECTION 3 : DISPOSITIONS FINALES**

8. **Abrogation**  
Le règlement 2023-24 abroge ou remplace tout autre règlement antérieur de même nature.



9 **Disponibilité des documents**  
Le présent règlement est disponible sur le site internet de la municipalité de Fassett.

10. **Entrée en vigueur**  
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité.**

1.1 TARIFS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

	FASSETT - Actuel	PROPOSITION	
<b>Permis de lotissement</b>			
Permis de lotissement mineur	50.00 \$ plus 25.00 \$ par lot subdivisé	50\$ par lot	
Permis de lotissement majeur entre 6 et 24 lots ou logements		250 \$	
plus de 25 lots ou logements			
<b>Permis de construction</b>			
<b>1. Usage résidentiel :</b>			
Bâtiment principal	100 \$	150\$ + 50\$ log add	
Agrandissement	100.00 \$	100 \$	
Construction mixte	30\$/ unité de log ou unité d'autre nature		
<b>2. Usage non résidentiel :</b>			
Bâtiment principal	100 \$	150 \$	
Bâtiment accessoire			
travaux de moins de 5 000.00 \$	25.00 \$	50 \$	
travaux de plus de 5 000.00 \$	50.00 \$	50 \$	
Agrandissement	100.00 \$	150 \$	
Stationnement			
Établissement ou installation d'élevage			
Usage mixte		150\$ + 50\$ par unité delogement ou unité d'autre nature	
<b>3. Autres</b>			
Rues			
<b>Certificat d'autorisation :</b>			
<b>Construction</b>			
Bâtiment accessoire résidentiel		50 \$	
<b>Rénovation</b>			
Bâtiment principal	25.00 \$	50 \$	
Bâtiment patrimonial		75 \$	
Bâtiment accessoire	25.00 \$	50 \$	
Autres constructions		50 \$	
<b>Piscine et spa</b>			
Déplacement de construction	25.00 \$	50 \$	
Démolition	25.00 \$	50 \$	
Bâtiment patrimonial		300 \$	
Déblai ou remblai sur un terrain	25.00 \$	50 \$	
Enseigne	25.00 \$	50 \$	
Travaux sur la rive ou le littoral	50.00 \$	50 \$	
Antenne		0 \$	
<b>Installation d'un quai ou d'une marina</b>			
Quai	Gratuit	30 \$	
Marina	50.00 \$	50 \$	
Installation septique	100.00 \$	100 \$	dépôt 300.00\$



Clôture - muret - haies- mur de soutènement	Gratuit	25 \$	
Ouvrage de captage d'eau	25.00 \$	100 \$	dépôt 300.00\$
activités sylvicoles	50.00 \$	75 \$	
Carrière, gravière, sablière	500.00\$	500 \$	
Abattage d'arbre	Gratuit	20 \$	
Construction et usage temporaire		25 \$	
Court de tennis			
Changement d'usage ou de destination	15 \$	50 \$	
Changement de production animale ou augmentation du nombre d'unités animales	30 \$	50 \$	
Épandage de substances exogènes de la ferme comme engrais ou amendements organiques	15 \$	50 \$	
Tous travaux susceptibles de perturber la libre circulation des eaux (ponceau)			
<b>Certificat d'occupation</b>			
1. Usage additionnel	25.00 \$	40 \$	
2. Commerce	100.0 \$	100 \$	
<b>Autres</b>			
Demande de modification réglementaire	1000.0 \$	1 000 \$	
Dérogation mineure		300 \$	
PPCMOI		300 \$	

### 11.2 ANNULATION DES INTÉRÊTS POUR LE MATRICULE 9857-11-4709

2023-12-244

**CONSIDÉRANT** que le dossier du matricule 9857-11-4709 a été imputé de frais d'intérêts dont il ne peut être tenu responsable ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale propose la radiation desdits intérêts ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale de radier les intérêts du matricule 9857-11-4709 au montant de 29.02.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 11.3 ANNULATION DES INTÉRÊTS POUR LE MATRICULE 9857-10-4698

2023-12-245

**CONSIDÉRANT** que le dossier du matricule 9857-10-4698 a été imputé de frais d'intérêts dont il ne peut être tenu responsable ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale propose la radiation desdits intérêts ;



**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale de radier les intérêts du matricule 9857-10-4698 au montant de 32.65.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.4 DÉCISION – RECOMMANDATION MMQ ASSURANCES**

reporté

**11.5 RENOUVELLEMENT – ADHÉSION ESPACE MUNI**

**2023-12-246**

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement de Espace Muni, dont les informations sont pertinentes dans le milieu municipal ;

**CONSIDÉRANT** le coût de renouvellement est de 42.50\$ plus taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise la dépense de 42.50 plus les taxes applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.6 REDDITION DE COMPTE ET TRANSFERTS – COMPTE COURANT ET ACTIVITÉ LOISIRS – COMPTE RÉSERVÉ LOISIRS**

**2023-12-247**

**CONSIDÉRANT** qu'il est temps de faire les comptes quant aux dépenses des activités que le comité des loisirs a tenu lors de la fête de la famille ainsi que la fête des Enfants cette année;

**CONSIDÉRANT** que pour fermer l'activité de la Fête de la Famille, un transferts du compte réservés loisirs au fonds d'opération courant d'un montant de 1302.66 doit être fait;

**CONSIDÉRANT** que pour fermer l'activité de la fête de Noël, un dépôt au compte réservé des loisirs au montant de 66.00\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY  
**ET RÉSOLU**

Que le conseil autorise les transferts tel que mentionné ci haut entre les comptes.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.



**Adoptée à l'unanimité.**

**11.7 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT 2024**

**2023-12-248**

**CONSIDÉRANT** que l'année 2023 se termine, le conseil doit nommer un maire suppléant pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le maire suppléant actuel, Monsieur Jean-Yves Pagé est prêt à céder sa place, Monsieur Sébastien Tremblay prendra le relais pour la prochaine année. et ainsi occupera le rôle de maire suppléant,

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal confirme que monsieur le Conseiller Sébastien Tremblay occupera le rôle de maire suppléant pour l'année 2024. Le conseil tient également à remercier Monsieur Pagé de son implication et de sa disponibilité qu'il a offert ses dernières années afin de supporter le maire et le conseil dans les différents mandats qui lui ont été conférés en tant que maire suppléant.

**Adoptée à l'unanimité**

**11.8 ADOPTION – CALENDRIER 2024 – RENCONTRE DU CONSEIL**

**2023-12-249**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de revoir le calendrier des séances du conseil pour l'année 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

**QUE** le calendrier du conseil pour 2024 soit rédigé comme suit :

Janvier	mercredi le 10 janvier 19h30
Février	mercredi le 14 février 19h30
Mars	mercredi le 13 mars 19h30
Avril	mercredi le 10 avril 19h30
Mai	mercredi le 08 mai 19h30
Juin	mercredi le 12 juin 19h30
Juillet	mercredi le 10 juillet 19h30
Août	mercredi le 14 août 19h30
Septembre	mercredi le 11 septembre 19h30
Octobre	mercredi le 09 octobre 19h30
Novembre	mercredi le 13 novembre 19h30
Décembre	mercredi le 11 décembre 19h30

Ces assemblées se tiendront à l'Hôtel de Ville au 19 rue Gendron, municipalité de Fassett.

**Adoptée à l'unanimité**

**11.9 ADOPTION DES SALAIRES – 2024**

**2023-12-250**



IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

**ET RÉSOLU :**

- Que le salaire annuel de la directrice générale soit majoré de 3.8% ;
- Que le salaire horaire de la secrétaire trésorière adjointe soit majoré de 3.8% ;
- Que le salaire annuel du directeur des travaux publics soit majoré de 3.8% ;
- Que les salaires des employés municipaux soient majorés comme suit :
  - Responsable de la bibliothèque majoré de 3.8%
  - Pompiers 3.8 %
  - Capitaine 3.8%
  - Pompiers non formés 3.8 %
  - Journaliers occasionnels ayant plus d'un (1) an d'ancienneté 3.8%

Les nouveaux taux entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.10 MODIFICATION DU CONTRAT – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**2023-12-251**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal prône pour la rétention de son personnel ;

**CONSIDÉRANT** que même si le contrat actuel ne prévoyait pas d'évaluation en 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation de la contribution a été faite par le comité des ressources humaines quant au rendement et à la performance de la directrice générale ;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette évaluation, et en validant les comparables des municipalités de la MRC de Papineau, le conseil municipal juge opportun d'ajuster les conditions monétaires de cette dernière ;

**CONSIDÉRANT** qu'en plus de l'augmentation de 3.8%, le conseil offre également un montant supplémentaire aux conditions monétaires de 2024, et ce afin de compenser les avantages sociaux qui sont offerts dans d'autres municipalités

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de Fasset, suite à l'évaluation faite par le comité des ressources humaines et en faisant des comparaisons avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau, offre une augmentation annuelle de 3.8% des conditions actuelles, et offre une compensation monétaire complémentaire de 6 286.64\$ aux conditions monétaires de 2024.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.11 CONTRIBUTION 200.00\$ CENTRAIDE OUTAOUAIS**

**2023-12-252**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs citoyens de la municipalité éprouvent des difficultés en ce moment en raison du contexte économique et social ;

**CONSIDÉRANT** que Centraide Outaouais vient de lancer sa campagne annuelle afin d'aider 7 organismes basés dans la MRC de Papineau en plus de ceux régionaux ;

**CONSIDÉRANT** que Centraide Outaouais soutient un total de 88 organismes ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Papineau égalisera les dons des municipalités jusqu'à un maximum de 5000 \$ pour l'ensemble du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE COSNSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil de la municipalité de Fasset accepte d'effectuer un don de 200.00\$ à la MRC de Papineau qui le remettra à Centraide Outaouais et égalisera ce don ;

**QUE** la greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à l'égard de la présente résolution.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **11.12 COMPTE DE DÉPENSES – MAIRE**

**2023-12-253**

**CONSIDÉRANT** que le maire a déposé son compte de dépenses pour appréciation auprès du conseil ;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier comporte des frais d'allocations cellulaires, de déplacement et d'avance de fonds pour la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU**

**QUE** le compte de dépenses du maire au montant de 268.75\$ soit adopté tel que déposé pour appréciation auprès du conseil. ;

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **11.13 COMPTE DE DÉPENSES – DIRECTION GÉNÉRALE AU MONTANT DE 159.62\$**

**2023-12-254**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a déposé son compte de dépenses auprès du conseil pour appréciation;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier comporte de frais de cellulaires et d'achats de fourniture;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en vigueur;



**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

**ET RÉSOLU**

**Que** le conseil adopte le compte de dépense de la directrice générale au montant de 182.32, tel que déposé auprès du conseil.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**11.14 COMPTE DE DÉPENSES – LYNE GAGNON**

**2023-12-255**

**CONSIDÉRANT** que la conseillère Lyne Gagnon ainsi que le conseiller Sébastien Tremblay ont représenté la municipalité lors de la remise des prix organisé par l'ASPQ soulignant le prix distinction de la santé durable;

**CONSIDÉRANT** que la conseillère a présenté un compte de dépenses, incluant des frais de déplacement et de repas lors de cette soirée;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

**ET RÉSOLU**

**Que** le conseil adopte le compte de de la conseillère Lyne Gagnon soit adopté tel que déposé pour appréciation.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.15 ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**2023-12-256**

**CONSIDÉRANT :** l'embauche d'un nouveau DG à la municipalité NDBS en date du mois d'octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT :** la demande du nouveau DG de NDBS à la DG de Fassett d'être supporté dans son intégration à la municipalité de NDBS ;

**CONSIDÉRANT :** d'une entente d'entraide verbale a été convenue entre la municipalité de Fassett et le DG de NDBS afin d'être supporté dans son intégration à la municipalité de NDBS et ce pour le mois d'octobre et de novembre ;

**CONSIDÉRANT :** qu'une douzaine d'heures a été fournie gracieusement par la municipalité de Fassett depuis l'entrée en poste du DG de NDB jusqu'au 30 novembre ;

**CONSIDÉRANT :** le besoin manifesté du DG de NDBS de poursuivre et prolonger l'entraide dans un contexte d'accompagnement et de support au-delà du 30 novembre ;

**CONSIDÉRANT :** la demande d'investissement en ressource humaine, il y lieu de formaliser une offre de service entre les deux municipalités ;



**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

**ET RESOLU**

Que dans les circonstances afin de facilité et fournir l'aide nécessaire à l'intégration du nouveau DG de NDB, le Conseil municipal de Fassett confirme les modalités de l'entente comme suit :

- la rémunération pour les services d'accompagnement et de support au DG de NDBS sera facturée à la municipalité de NDBS au prix coutant du salaire de la DG de Fassett plus avantage sociaux soit un montant de 55,07\$/h pour l'année 2023 ;
- Les frais de kilométrage seront au frais de la municipalité de NDB ;
- En aucun moment et en aucun cas, la DG de la municipalité de Fassett ne pourra être tenue responsable des décisions et orientations qui émaneraient de la présente offre de service ;
- La présente offre de service est pour la période du 1er au 31 décembre 2023 ;
- Une confirmation de l'acceptation de la municipalité de NDBS, de la présente offre de service, devra être fournie à la municipalité de Fassett ;
- Pour la prestation de service excédentaire à la période mentionnée à la présente, le taux horaire sera de \$61,51/h pour l'année 2024 ;

**Adoptée à l'unanimité.**

**11.16 DÉLÉGATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALES – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE FOURNITURES DE SERVICES EN INCENDIE – NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS;**

**2023-12-257**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler l'entente de fournitures de services incendie pour la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**CONSIDÉRANT** que l'intention des municipalité de Notre-Dame-de-BHOnsecours est de trouvé une solution à long terme, et que l'entete de 2024 est transitoire ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours d'obtenir une entente forfaitaire pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que par souci de transparence, certains termes de l'entente de 2023 ont été revues, avec l'assentiment du conseil de la municipalité de Fassett ;

**CONSIDÉRANT** que la signature de l'entente devra se faire en décembre 2023 ;

**EN CONSEQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

**ET RÉSOLU**

Que le conseil mandate le maire, François Clermont, ainsi que la directrice générale, Chantal Laroche, de déposer ladite offre de service et à signer les documents découlant de ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13 QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES**

AUCUNE QUESTION POSÉE PAR LES MEMBRES



14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-12-258**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSEIUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE ET  
RÉSOLU

**QUE** l'assemblée soit et est levée à 19 H 51.

**Adoptée à l'unanimité.**

.....  
François Clermont  
Maire

.....  
Chantal Laroche  
Directrice générale et greffière-trésorière